

QUAND LES JEUNES FORMÉS AU NIVEAU CAP-BEP ABORDENT LA VIE ACTIVE DANS LES RÉGIONS

par Jean Biret *

On sait que les liens existant entre type d'activité économique et type d'emploi entraînent une disparité régionale du système d'emploi. On peut supposer que ce n'est pas sans effets sur les sorties des jeunes de l'appareil éducatif et sur leur insertion. Une enquête effectuée en 1980 auprès des jeunes formés au niveau CAP-BEP montre la diversité des conditions de leur entrée en activité selon les régions.

L'insertion des jeunes (entendue comme première confrontation à la vie active) s'inscrit dans un double mouvement de sortie du système éducatif et d'appel à la main-d'œuvre des entreprises sur lequel l'État s'efforce d'exercer une action régulatrice pour éviter les trop fortes tensions. Dans la période actuelle, marquée par des difficultés d'emploi, cette action peut viser à retarder l'entrée sur le marché du travail en facilitant le maintien dans l'appareil scolaire ou le départ au service national, à créer une zone intermédiaire entre la formation et l'emploi.

L'espace national du point de vue des structures socio-économiques, notamment de l'emploi et de la formation présente des inégalités importantes, c'est là un fait relativement connu (1), mais ce qui l'est sans doute moins c'est l'articulation entre les deux phénomènes (2). Si, à travers l'étude de l'insertion des jeunes sortis de l'appareil scolaire au niveau V (CAP-BEP), nous ne prétendons pas résoudre l'ensemble du problème posé, nous pensons qu'il est indispensable de nous situer dans cette problématique pour donner toute sa signification à l'analyse factuelle qui constitue la base de cet article. Nous nous efforcerons de montrer comment la diversité des sorties des jeunes de l'appareil de formation et des conditions de leur entrée en activité dans les régions est influencée par la différenciation de l'espace socio-économique.

* Les traitements informatiques et statistiques ont été réalisés par Michel-Henri Gensbittel.

(1) *Panorama économique des régions françaises*, Collections de l'INSEE R.42-43, S. Mary, E. Turpin, *Activités et régions. Dynamique d'une transformation, travaux et recherches de prospective*, DATAR n° 75, mars 1978, La Documentation Française.

(2) *Les relations formation-emploi : analyse des disparités régionales*, Note CEREQ, mai 1982, J.P. Géhin, J. Lamoure. « Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions » in *Economie et statistique* n° 134, mai-juin 1981, par F. Amat et J. Biret et dans *Cahier de l'Observatoire national des entrées dans la vie active, L'insertion dans la vie active après la scolarité obligatoire*, F. Amat, J. Biret, M.C. Combes, cahier n° 11, mars 1983, La Documentation Française.

NOMENCLATURE DES NIVEAUX DE FORMATION

Niveau VI : Sorties du premier cycle du second degré (sixième, cinquième, quatrième, troisième pratique) et des formations préprofessionnelles en un an (CEP, CPPN et CPA).

Niveau V bis : Sorties de troisième et des classes du second cycle court avant l'année terminale.

Niveau V : Sorties de l'année terminale des cycles courts professionnels (CAP-BEP) et abandons de la scolarité du second cycle long avant la classe terminale.

Niveau IV : Sorties des classes terminales du second cycle long et abandons des scolarisations post-baccalauréat avant d'atteindre le niveau III.

Niveau III : Sorties avec un diplôme de niveau bac plus deux ans (DUT, BTS, instituteurs, DEUG, écoles de Santé).

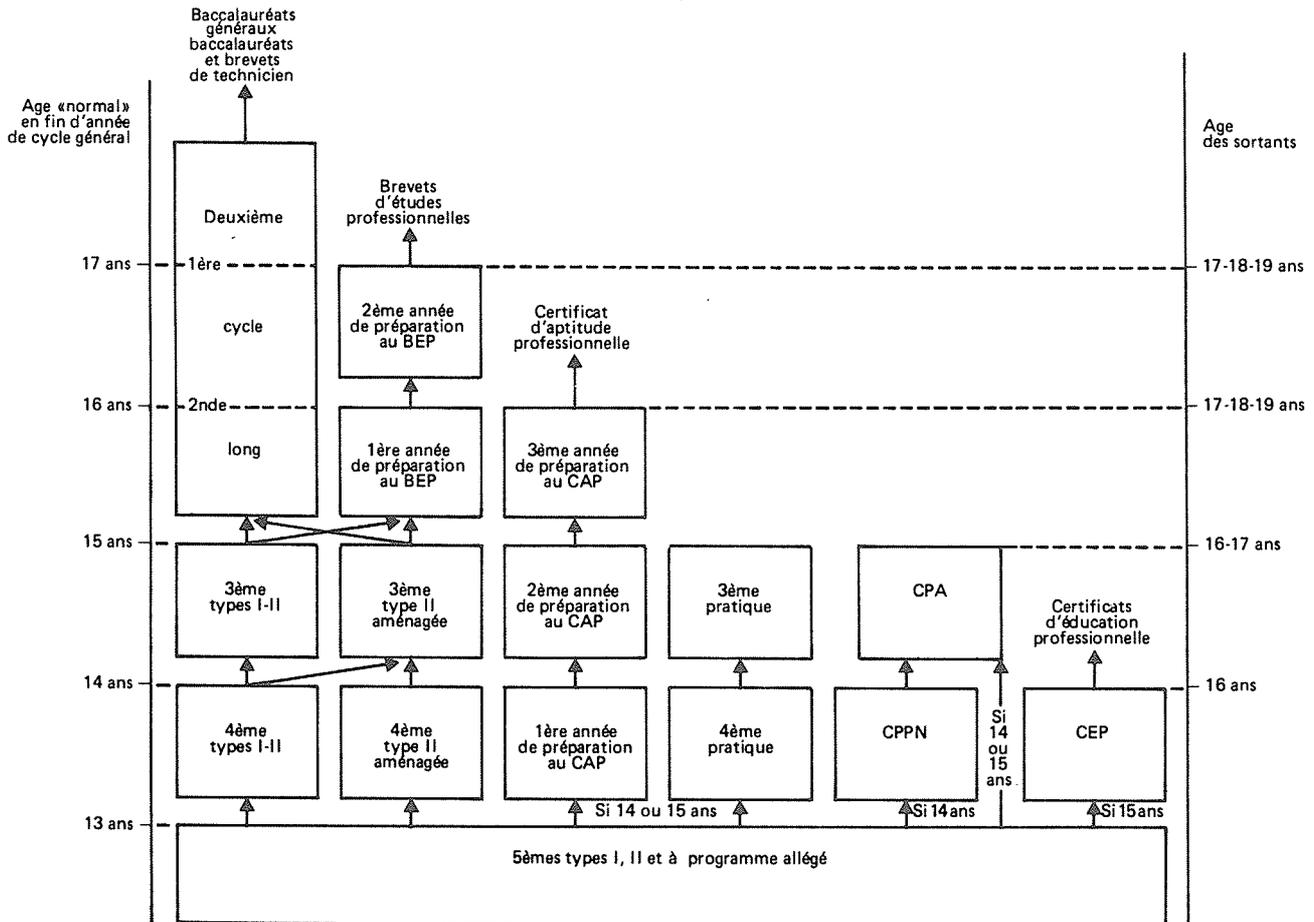
Niveaux II et I : Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Source : Bilan Emploi-Formation 1977 - Collections de l'INSEE 78.D.

Les jeunes dont nous allons étudier l'entrée dans la vie active ont reçu une formation de niveau V et viennent des filières CAP et BEP (cf. encadré) soit après une classe de cinquième pour le CAP, soit après une classe de troisième pour le BEP ; tous ont accompli un cycle de formation professionnelle (sanctionné ou non par un diplôme) conduisant normalement à des emplois d'ouvriers ou d'employés qualifiés (3). A l'issue de l'année

(3) D'autres jeunes peuvent acquérir le niveau V de formation par la voie de l'apprentissage (le flux annuel d'apprentis en 1979 était de l'ordre de 100 000). Précisons que les jeunes abandonnant au cours de la première ou de la deuxième année du 2^{ème} cycle sont également considérés comme formés au niveau V.

LE SYSTÈME SCOLAIRE
AUX NIVEAUX DE FORMATION VI, V bis et V
EN 1979



— Classe pré-professionnelle de niveau (CPPN)

Cette classe, implantée suivant les cas dans un collège ou un lycée d'enseignement professionnel (LEP), accueille à l'issue des classes de cinquième des élèves qui, orientés vers l'enseignement technique, n'ont pas encore choisi un métier ou n'ont pas été admis dans les sections préparatoires au CAP.

— Classe préparatoire à l'apprentissage (CPA)

Implantée également soit dans un collège, un LEP ou un centre de formation d'apprentis (CFA), cette classe prépare à l'apprentissage proprement dit qui commence lorsque l'élève atteint seize ans.

Les classes préparatoires à l'apprentissage accueillent les élèves issus de cinquième, âgés de quinze ans ou exceptionnellement de quatorze ans (ces derniers devront faire une seconde année de CPA) ainsi que les élèves issus des classes pré-professionnelles de niveau.

Les élèves de CPA gardent un statut scolaire, ils partagent leur temps entre l'école et les entreprises dans lesquelles ils effectuent des stages.

— Classe préparatoire au Certificat d'éducation professionnelle (CEP)

La préparation au CEP se fait dans les LEP, elle dure une année scolaire. Le diplôme est délivré sans examen, mais en fonction des résultats du travail effectué au cours de l'année.

Ces classes accueillent des élèves sortant de cinquième (sous réserve qu'ils aient quinze ans) ou d'une CPPN.

Les classes de CEP sont normalement ouvertes s'il y a dans la région des emplois à pourvoir correspondant aux formations dispensées.

— Classe préparatoire aux brevets d'études professionnelles (BEP)

La préparation s'étend sur deux ans et commence après la classe de 3^e d'enseignement général (filières I et II).

— Classe préparatoire au certificat d'aptitude professionnelle (CAP)

La préparation s'étend sur trois ans. Peuvent être admis en première année des élèves sortant de la classe de 5^e ou d'une CPPN. Certains CAP sont également préparés en deux ans à l'issue des classes de troisième.

scolaire 1978-1979, 200 000 jeunes étaient dans ce cas dont 46 141 ont été interrogés entre avril et juin 1980 dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active (cf. encadré ci-contre).

L'étude de l'insertion de ces jeunes dans les régions pour montrer la diversité des situations existant dans l'espace national constitue une démarche conséquente car leur mobilité géographique est assez faible. L'essentiel des migrations s'effectue entre régions voisines, aussi les académies d'emploi présentent-elles souvent les mêmes caractéristiques que les académies d'études (4). Seules la région Rhône-Alpes et surtout la Région parisienne représentent des pôles d'attraction, mais les émigrants ne constituent qu'une faible proportion des jeunes dans les académies de départ.

L'analyse s'appuiera sur une caractérisation de la population concernée : quelles sont, suivant les régions, l'importance et la composition des sortants par filières et spécialités ? On évoquera ensuite la situation de ces jeunes confrontés au marché du travail en tenant compte des mesures du Pacte pour l'Emploi, des stages de formation (hors pacte), de l'incidence du service national.

LES SORTANTS DU SYSTÈME ÉDUCATIF AU NIVEAU V

Le nombre et le profil des sortants de CAP en trois ans et de BEP (filières débouchant normalement sur la vie active) varient avec l'orientation pratiquée à la fin de la classe de cinquième et de la classe de troisième.

Les mécanismes et les procédures d'orientation et d'affectation aboutissent à la répartition des élèves après la classe de cinquième en trois grands flux :

— l'un est dirigé vers les classes CPPN de quatrième pratique qui peuvent mener vers une classe préparatoire à l'apprentissage (CPA), une troisième pratique, une classe de CEP (certificat d'éducation professionnelle) aboutissant généralement à une entrée rapide dans la vie active comme apprenti ou non ;

— un autre se traduit par l'entrée des jeunes en première année de certificat d'aptitude professionnelle (CAP) en trois ans qui, sauf abandon en cours de cycle, les conduira à une sortie en troisième année avec ou sans le CAP. Il est rare (5) que les élèves obtenant le CAP parviennent, en faisant une seconde spéciale, à réintégrer le second cycle long (6) ;

(4) Les données utilisées ici sont produites au niveau des académies. Les académies correspondent aux régions de programme. Cependant dans trois cas la région comporte plusieurs académies : la Région parisienne comprend les académies de Paris, Versailles, Créteil ; la région Rhône-Alpes : les académies de Grenoble et Lyon ; enfin, la région Provence-Côte-d'Azur les académies d'Aix et de Nice.

(5) Les orientations vers le CAP en trois ans, à la sortie des CPPN sont globalement assez faibles même si, dans quelques académies, elles peuvent prendre une certaine importance.

(6) 2 % seulement des jeunes titulaires du CAP sont concernés.

— enfin, un troisième flux est constitué par les jeunes accédant à une quatrième d'enseignement général lesquels, étant donné le faible taux d'abandon dans cette classe, atteindront dans une forte proportion la classe de troisième. A l'issue de celle-ci (sauf abandon ou rejet), ils auront la possibilité de poursuivre en seconde vers le baccalauréat ou dans une filière conduisant au brevet d'études professionnelles (BEP) en deux ans (7).

L'ENQUÊTE

La principale source utilisée pour cette étude est une enquête réalisée en 1980 par le CEREQ dans le cadre de l'Observatoire national des entrées dans la vie active qui a porté sur les jeunes sortis en cours ou en fin d'année scolaire de l'une des classes suivantes :

- année terminale de CAP en trois ans,
- année terminale de CAP en deux ans,
- année terminale de BEP,
- année d'enseignement complémentaire, des établissements publics ou privés.

Cette enquête a été faite par voie postale auprès d'un échantillon représentatif, stratifié de manière à ce qu'on dispose d'un nombre suffisant de questionnaires, non seulement pour les spécialités dont les effectifs sont importants, mais aussi pour certaines spécialités numériquement moins importantes. Nous nous sommes également assurés de garantir la représentativité régionale (au niveau académique) des principaux résultats afin de permettre des études régionales spécifiques (*) et l'analyse interrégionale présentée ici.

L'enquête s'est déroulée en trois étapes d'avril à juin 1980. Au total **46 141 jeunes ont été interrogés** dont 25 093 pour les CAP en trois ans, 2 392 pour les CAP en deux ans et 18 404 pour les BEP ; **24 901 ont répondu**, soit un taux global de réponse de 54 %. Les taux de réponse par région varient de 45,7 % dans l'académie de Paris à 60,5 % dans celle de Nancy. Pour tirer le meilleur parti de la structure de l'échantillon, nous avons regroupé des spécialités de faibles effectifs et, au contraire, détaillé au maximum les spécialités à forts effectifs.

(*) Plusieurs CIA (Centres interrégionaux associés au CEREQ) ont réalisé des études ayant donné lieu à des publications :

— CIA de Dijon : *L'insertion des jeunes de niveau V en 1980 en Bourgogne*, Ch. Guégnard, IREDU/SAIO, 1983 ; *L'insertion professionnelle des jeunes de niveau V en Franche-Comté*, F. Abillama, IREDU, 1983.

— CIA d'Orléans : *L'insertion professionnelle des jeunes de niveau V dans la région Centre*, Ph. Paquet, CRESEP, juin 1983.

— CIA de Rouen : *L'insertion des jeunes de niveau V sortis en juin 1979 en Haute Normandie*, C. Leneveu, IRED, 1983.

— CIA de Toulouse : *Évolution des conditions d'entrée en activité des jeunes issus des filières CAP-BEP*, M. Ourtau, CEJEE, 1983.

Les différences régionales dans l'orientation et l'affectation à l'issue des classes de cinquième et de troisième

(7) Une fraction des élèves obtenant le BEP parvient à accéder au 2^{ème} cycle technologique long par l'intermédiaire des premières d'adaptation.

influencent le volume et le profil des sortants de CAP en trois ans et de BEP. Ces différences, qui peuvent apparaître comme le résultat de pratiques diverses des enseignants et des instances académiques, sont en fait très liées aux capacités d'accueil des équipements scolaires dont l'importance et la nature dépendent dans une assez large mesure du jeu des forces sociales dans la zone considérée. Ce jeu résulte à la fois des besoins d'ordre économique et des aspirations dans le domaine de la formation qui auront d'autant plus de chance d'être pris en considération qu'ils pourront trouver des relais vers les centres de décision au niveau régional et national.

Les sortants des classes de CAP-BEP dans l'ensemble des sortants aux niveaux V, V bis, VI

Les sorties au niveau CAP-BEP résultent d'un jeu complexe de répartition des élèves entre les filières de l'enseignement long (général et technologique), celles de l'enseignement technologique court (CAP-BEP), et les filières préprofessionnelles (CPPN, CPA) conduisant à une entrée rapide dans la vie active après passage ou non par l'apprentissage. Pour en analyser les mécanismes et les conséquences dans les régions, nous avons essayé de résumer la diversité des effets de l'orientation en fin de cinquième et de troisième à l'aide de deux *indicateurs*, l'un exprimant au niveau « seconde » l'intensité de la scolarisation « globale » et l'autre celle concernant l'enseignement technologique court (carte 1) ; d'autre part, nous avons resitué les sorties aux niveaux CAP-BEP dans l'ensemble des sorties de niveaux V, V bis, VI (carte 2).

Avec l'inégale importance des sorties aux niveaux VI, V bis et V (carte 2), on retrouve les grandes tendances de la scolarisation « globale » qui opposent le Sud et le Nord du pays. Les différences concernent aussi la place qu'occupent les jeunes de niveau CAP-BEP dans l'ensemble des sorties aux niveaux VI, V bis, et V.

• *Les grands centres : Région parisienne et région Rhône-Alpes*

Dans la Région parisienne et, à un degré moindre, dans la région Rhône-Alpes, le tissu économique, marqué par l'importance des activités tertiaires relevant des grands organismes financiers (banques, assurances), administratifs, commerciaux et d'établissements industriels de grande taille qui concentrent souvent des fonctions de direction et de recherche, comporte une forte proportion d'emplois de haut niveau. Dans ce contexte où la part des emplois accessibles aux jeunes ayant des niveaux de formation peu élevés se trouve restreinte, le recours à l'apprentissage limité en raison de la faiblesse de l'artisanat, les jeunes formés au niveau CAP-BEP constituent une source d'alimentation essentielle pour des postes d'ouvriers et d'employés qualifiés.

• *Les régions Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Est*

Dans ces régions l'importance des activités industrielles, souvent d'origine ancienne (charbon, sidérurgie, textile, mécanique...), à forte utilisation de main-d'œuvre ouvrière et comptant de nombreux établissements de grande taille, a longtemps permis un recours assez massif à des jeunes peu formés par l'appareil scolaire. L'utilisation plus ou moins intensive de jeunes ayant reçu une formation d'enseignement professionnel court, de ceux ayant suivi la voie de l'apprentissage ou sortis sans formation (mais pouvant recevoir une formation dans l'entreprise) varie selon les régions. Les traces de telles pratiques sont encore visibles dans la répartition des sorties aux niveaux VI, V bis, V. Si dans certaines académies, telles que celles de Lille, Amiens, Rouen, Reims, Besançon, le trait dominant est l'importance des sorties sans formation, dans celle de Nancy, c'est plutôt celui des sorties de l'enseignement technologique court, l'académie de Strasbourg se signale, elle, par l'importance de l'apprentissage en raison de conditions historiques particulières (l'apprentissage y étant un héritage allemand).

• *Les régions Ouest, Massif Central, Sud-Ouest, Sud-Est*

Malgré les transformations de l'agriculture et les effets de la décentralisation industrielle (dans l'Ouest) durant les vingt-cinq dernières années, cette zone reste assez profondément marquée par l'importance d'activités traditionnelles (bâtiment, industries des biens de consommation) et des structures artisanales. L'entrée en apprentissage pour les jeunes sortant du système éducatif en fin de scolarité obligatoire est toujours une pratique importante (8), mais, compte tenu des variations enregistrées dans les contextes de scolarisation selon les régions, le phénomène prend une signification différente. On distingue deux cas :

— *les académies de Caen, Orléans, Nantes, Poitiers*, dans lesquelles l'importance des sorties précoces de l'appareil scolaire et la forte entrée en apprentissage sont à mettre en relation avec le poids très important de la petite entreprise et des valeurs qui s'y rattachent en ce qui concerne la réussite professionnelle et sociale. Dans un tel contexte la place de l'enseignement professionnel court se trouve limitée ;

— *les académies du Sud-Ouest, Massif Central, Sud-Est, académie de Rennes*.

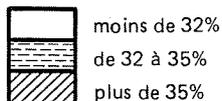
Le maintien prolongé dans l'appareil scolaire peut répondre à deux préoccupations : retarder le plus possible l'entrée sur un marché du travail depuis longtemps difficile, poursuivre des études longues dans l'enseignement général ce qui permettrait peut être, pour peu que la contrainte d'émigration vers d'autres régions soit acceptée, de trouver un emploi en rapport avec le

(8) « Quand les jeunes sans formation abordent la vie active dans les régions » in *Économie et Statistique* n° 134, mai-juin 1981, F. Amat et J. Biret, art. cit.

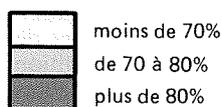
Carte 1
TAUX DE SCOLARISATION AU NIVEAU DE LA « SECONDE » *
 PAR ACADÉMIE (cf. note 2)

LÉGENDE

Taux de scolarisation dans l'enseignement technologique court

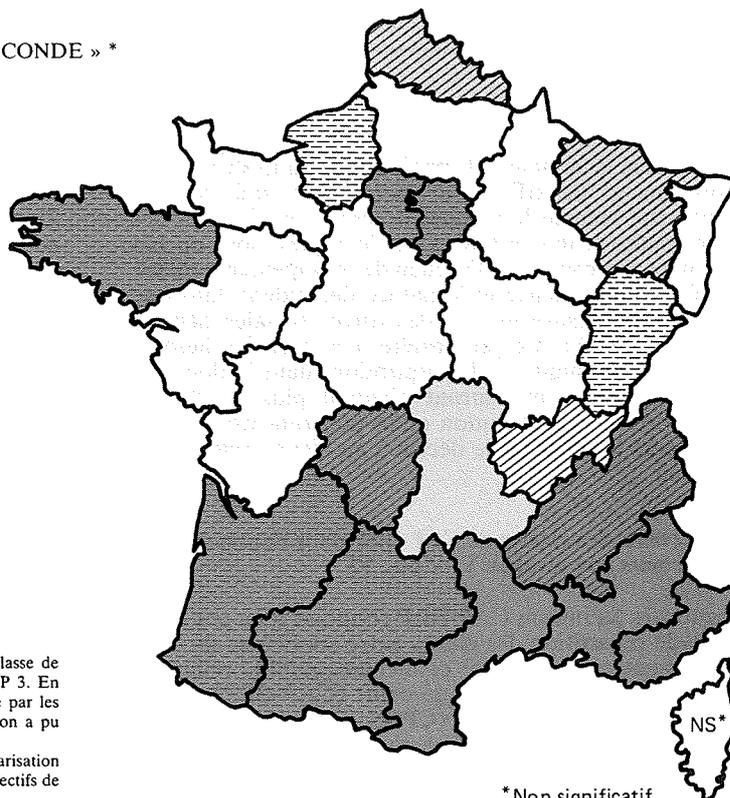


Taux global de scolarisation



* Le niveau « seconde » est défini par la présence des élèves dans une classe de seconde du second cycle long, de 1^{re} année de BEP, de 3^e année de CAP 3. En rapportant les effectifs ainsi définis à une génération moyenne constituée par les jeunes de $\frac{15 + 16 + 17}{3}$ ans susceptibles de se trouver dans ces classes, on a pu

déterminer un taux global de scolarisation à ce « niveau », et un taux de scolarisation dans l'enseignement technologique court en prenant en compte les seuls effectifs de 1^{re} année de BEP et de 3^e année de CAP 3.

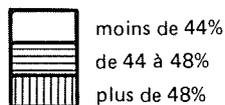


* Non significatif

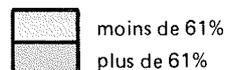
Carte 2
TAUX DE SORTANTS CAP-BEP
 DANS L'ENSEMBLE DES SORTIES DE NIVEAU V, V BIS ET VI *

LÉGENDE

Taux de sortants CAP.BEP dans l'ensemble des sorties aux niveaux V, V bis et VI:

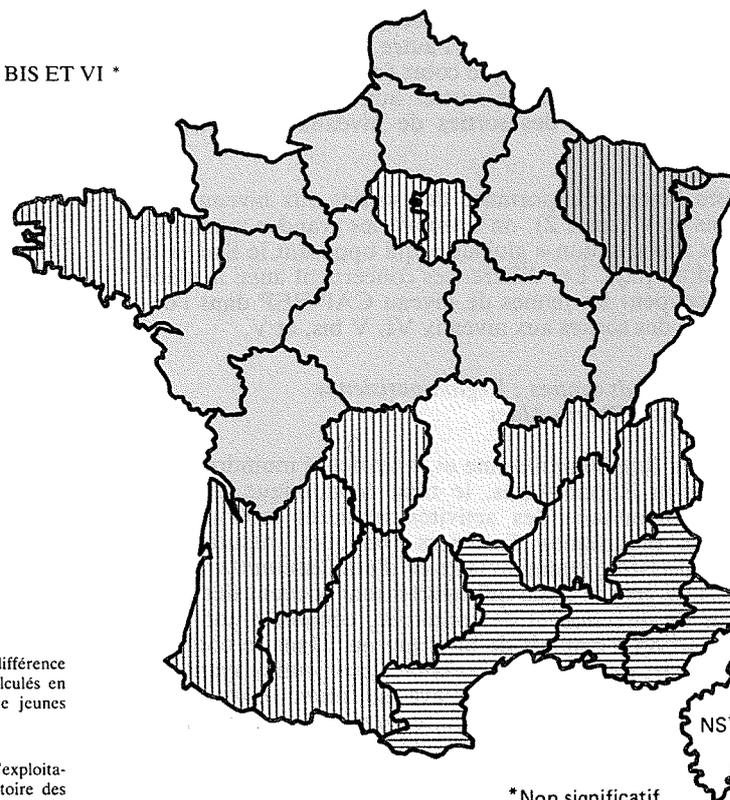


Part des sortants aux niveaux V, V bis et VI dans l'ensemble des sortants:



* Les sorties globales aux niveaux V, V bis, VI ont été déterminées par différence avec les scolarisés en classe terminale. Les taux de sortants ont été calculés en rapportant les sortants à une génération moyenne $\frac{17 + 18 + 19}{3}$ ans de jeunes susceptibles de se trouver en classe terminale.

La répartition des CAP et BEP, apprentissage, sans formation, résulte de l'exploitation du fichier commun des enquêtes faites dans le cadre de l'Observatoire des entrées dans la vie active.



* Non significatif

Carte 3

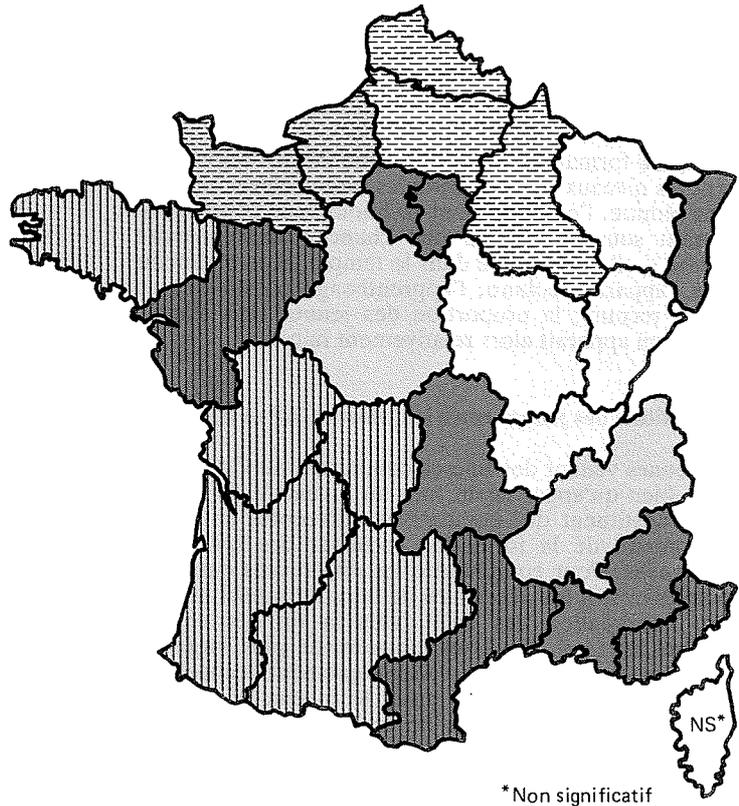
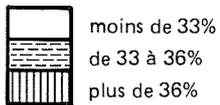
LES BEP DES SPÉCIALITÉS SECONDAIRES
DANS LES ACADÉMIES

LÉGENDE

Part des formations secondaires
dans l'ensemble des BEP.CAP :



Part des BEP dans l'ensemble
des BEP.CAP secondaires :

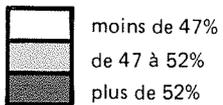


Carte 4

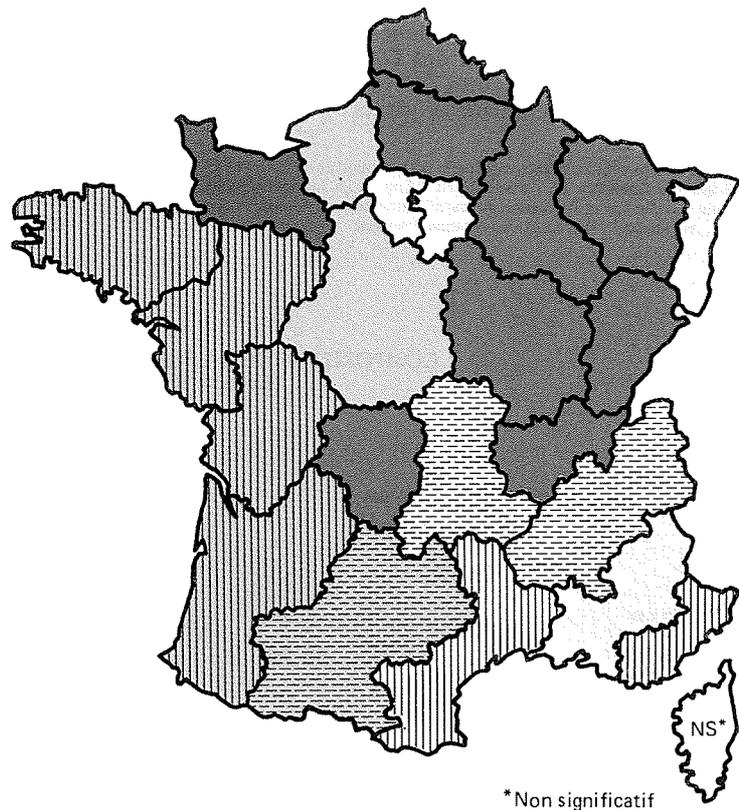
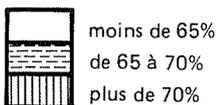
LES BEP DES SPÉCIALITÉS TERTIAIRES
DANS LES ACADÉMIES

LÉGENDE

Part des formations tertiaires
dans l'ensemble BEP.CAP :



Part des BEP dans l'ensemble
des BEP.CAP tertiaires :



niveau de formation atteint. La zone des sorties concernant les niveaux de formation les moins élevés se trouvant réduite, l'enseignement technologique court apparaissant souvent comme une chance supplémentaire (même si elle est limitée dans le temps) de se maintenir dans l'appareil scolaire, l'apprentissage constituant un ultime recours, la proportion des jeunes sans aucune formation apparaît alors relativement faible.

Répartition des jeunes entre les filières CAP et BEP

Les jeunes venant des filières conduisant au CAP et au BEP, bien qu'appartenant tous au niveau V de formation, constituent des populations différentes en raison du contenu de la formation reçue et des spécialités concernées. Pour comprendre les différences entre ces deux filières, il est nécessaire de faire un rappel historique. La création des BEP, vers la fin des années soixante, s'inscrit dans un mouvement plus large de restructuration des filières d'enseignement technologique court qui a concerné aussi le niveau IV avec la création des baccalauréats de technicien (BTn) et le niveau III avec celle des diplômes universitaires de technologie (DUT). Au niveau V, le CAP, qui ne devait plus être préparé que par l'apprentissage, s'est maintenu dans l'appareil scolaire avec un recrutement au niveau de la cinquième ; le BEP devait répondre à des préoccupations de polyvalence en réaction contre la trop grande spécialisation des CAP, il s'est développé d'abord dans les spécialités de type tertiaire et dans les spécialités de l'électricité et de la mécanique (9), ce

n'est que progressivement et de façon relativement limitée qu'il a touché d'autres spécialités.

Pour la France entière, d'après l'enquête de 1980, les sortants (CAP + BEP) se répartissent de façon sensiblement égale entre les spécialités de type secondaire et les spécialités de type tertiaire. A l'intérieur de ces deux groupes de spécialités, la proportion des BEP et des CAP est strictement inverse, il y a deux fois plus de CAP que de BEP dans les spécialités secondaires, deux fois plus de BEP que de CAP dans les spécialités tertiaires avec les conséquences qui en découlent sur la répartition par sexe (cf. schéma ci-dessous).

Cette répartition connaît d'importantes variations régionales comme le montrent les cartes 3 et 4. Ce qui apparaît tout d'abord c'est l'existence d'une zone assez compacte comprenant les régions du Nord, Nord-Est, Est, Centre-Est (seules les académies de Limoges et de Caen se situent en dehors) marquée par l'importance des formations de type secondaire avec fort maintien de CAP, celles-ci ne constituant dans le reste de la France qu'une proportion moyenne ou faible des sortants ; les chiffres les plus bas étant atteints dans les académies de la Région parisienne, de la façade méditerranéenne, de Nantes et de Strasbourg. Les BEP dans les formations de type secondaire mais surtout dans les formations de type tertiaire sont relativement sur-représentés dans les académies de l'Ouest, du Sud, et du Sud-Est (à l'exception d'Aix). Parmi les grandes tendances qui ressortent de l'analyse de la population des sortants à travers les régions, certaines posent des problèmes d'interprétation. Ainsi l'importance des formations de type tertiaire dans l'académie de Nantes ne peut être attribuée à des activités tertiaires, au demeurant assez modestes, mais semble due au poids de l'enseignement privé fortement orienté vers ces spécialités dont la mise en place et le

(9) Pour approfondir les raisons expliquant la répartition entre CAP et BEP dans les spécialités industrielles, cf. l'article de Ph. Mouy, « La formation professionnelle initiale des ouvriers et l'évolution du travail industriel » in *Formation Emploi* n° 1, p. 52, janvier-mars 1983, La Documentation Française.

COMPOSITION DE LA POPULATION DES SORTANTS (FRANCE)
(Enquête 1980 auprès des CAP et BEP)

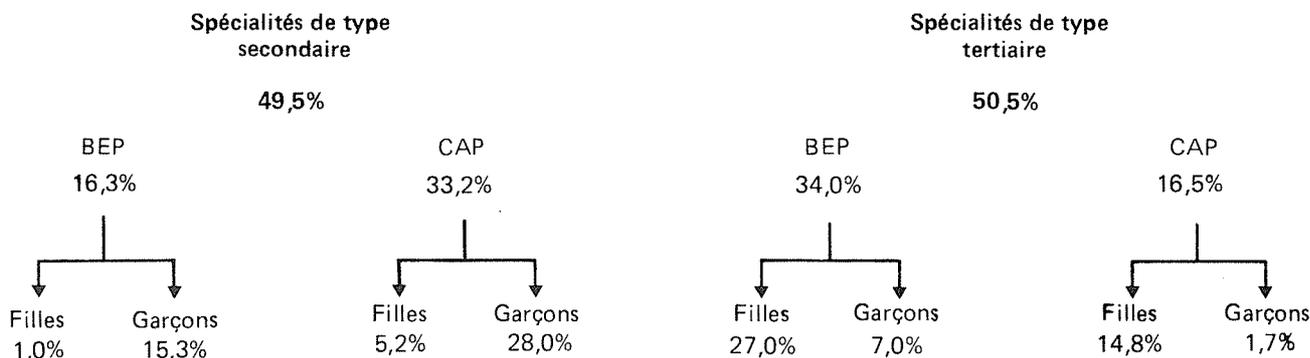


Tableau 1

TAUX D'ACTIVITÉ ET TAUX D'OCCUPATION, SELON LE SEXE, PAR SPÉCIALITÉS DANS LES ACADÉMIES

Académies	HOMMES						FEMMES						Ensemble	
	BEP second.		BEP tertiaire		CAP		BEP		CAP second.		CAP tertiaire			
	Pr A	To	Pr A	To	Pr A	To	Pr A	To	Pr A	To	Pr A	To	Pr A	To
Paris	67,3	64,2	76,5	67,3	81,0	68,1	97,7	76,8	85,8	71,6	94,5	67,5	85,5	69,7
	855*		434		1358		1 363		211		978		5 199	
Créteil	72,3	58,0	74,2	48,1	83,7	67,1	95,3	74,7	100,0	58,9	94,0	83,8	87,3	65,8
	1 289		644		2 663		2 632		248		1 938		9 414	
Versailles	75,1	58,6	65,7	54,4	86,3	73,7	94,9	75,1	93,8	60,6	96,0	62,8	87,8	67,7
	1 484		907		3 662		2 763		452		2 679		11 947	
S/T R.P.	72,2	59,7	70,8	55,2	84,5	70,4	95,6	75,3	93,5	62,7	95,0	63,9	87,2	67,4
	3 628		1 985		7 683		6 758		911		5 595		26 560	
Amiens	68,7	51,7	55,3	40,7	81,5	58,9	97,0	58,5	96,6	56,9	97,6	39,7	84,8	54,0
	1 004		349		2 147		1 649		232		831		6 212	
Caen	66,1	52,7	72,3	51,3	77,6	63,8	95,5	55,1	96,8	71,0	94,5	40,3	84,5	55,5
	812		271		1 773		1 392		248		954		5 450	
Rouen	69,3	50,0	72,6	44,0	84,5	60,1	96,3	55,2	97,7	46,5	94,1	42,6	87,3	52,9
	1 109		339		2 133		2 136		383		1 100		7 200	
Dijon	74,7	65,1	75,6	41,8	85,6	73,4	92,9	62,2	100,0	56,7	98,1	48,3	88,3	63,1
	720		385		2 516		1 646		298		1 059		6 624	
Orléans	72,6	66,7	62,0	50,8	89,7	79,2	98,0	65,5	98,1	74,1	98,2	53,1	89,6	67,5
	1 122		516		2 438		2 146		483		1 241		7 946	
Reims	73,9	65,6	70,1	45,9	84,0	67,8	98,4	60,5	100,0	63,4	93,4	37,9	87,9	59,9
	735		331		1 864		1 465		320		754		5 469	
Lille	68,6	47,9	60,4	40,6	78,1	55,8	96,4	47,5	92,8	54,5	97,7	41,9	83,4	49,7
	3 188		1 294		6 452		4 647		1 583		2 486		19 650	
Besançon	72,2	63,9	76,4	37,7	85,7	72,9	93,4	63,6	96,7	44,3	94,5	55,7	87,2	63,6
	771		191		1 671		1 309		246		733		4 921	
Nancy	75,0	61,8	63,1	45,4	81,4	66,7	95,2	52,0	96,3	54,3	96,0	40,2	86,0	56,1
	1 880		696		4 003		2 800		736		2 103		12 218	
Strasbourg	82,9	80,1	77,4	69,4	92,4	85,2	98,1	81,2	100,0	79,8	96,1	66,1	92,6	78,6
	873		412		1 974		1 602		242		1 209		6 312	
Nantes	69,8	59,4	63,6	48,2	84,6	65,4	97,9	58,1	100,0	66,8	98,4	44,8	87,0	58,2
	2 002		1 051		3 227		4 210		458		1 343		12 291	
Poitiers	73,3	55,1	56,6	38,3	82,8	63,7	95,2	53,1	97,4	55,9	99,3	42,4	85,9	54,1
	1 083		449		1 729		1 837		347		817		6 262	
Rennes	57,7	49,3	62,8	43,5	70,4	55,1	96,3	53,0	98,9	65,8	95,3	42,4	80,5	51,8
	1 961		682		2 709		3 399		655		1 270		10 676	
Bordeaux	62,3	52,3	43,3	27,9	85,3	68,3	96,8	53,3	98,6	50,7	98,8	35,2	84,4	52,5
	1 786		809		2 836		3 258		643		1 479		10 811	
Limoges	73,2	64,5	46,9	32,7	82,9	63,8	99,4	52,7	96,9	60,3	97,2	30,0	84,3	56,3
	750		245		1 021		876		224		217		3 333	
Toulouse	68,0	54,5	60,3	32,7	81,6	62,0	94,3	40,4	95,6	59,9	96,4	37,7	83,9	49,2
	1 314		685		2 609		2 562		409		929		8 508	
Clermont	75,1	67,1	76,0	45,9	88,9	78,1	96,0	48,6	88,0	55,3	98,9	37,0	89,5	58,0
	751		338		1 275		1 715		217		565		4 861	
Grenoble	77,8	70,6	59,9	46,4	89,0	80,4	96,4	59,5	93,2	52,0	94,8	48,5	88,2	65,4
	1 603		651		3 174		2 719		281		1 432		9 860	
Lyon	77,9	69,4	68,1	53,2	86,8	69,7	96,7	63,1	93,3	54,1	94,9	50,5	89,0	62,6
	1 416		526		2 939		2 663		851		1 616		10 011	
S/T Rh.A.	77,8	70,1	63,6	49,4	87,9	75,3	96,5	61,3	93,3	53,5	94,8	49,5	88,6	64,0
	3 019		1 177		6 113		5 382		1 132		3 048		19 871	
Aix-Marseille	55,2	41,7	51,8	29,1	71,9	52,9	95,6	60,1	94,2	48,2	91,8	33,3	78,6	47,2
	1 149		670		2 262		1 970		450		1 467		7 968	
Nice	73,2	62,3	45,5	20,1	81,0	59,1	96,8	51,6	96,5	82,7	96,3	48,4	84,5	53,0
	706		453		1 071		1 589		231		591		4 641	
S/T P.C.A.	62,0	49,5	49,2	25,5	74,8	54,9	96,1	56,3	95,0	59,9	93,1	37,6	80,7	49,3
	1 855		1 123		3 333		3 559		681		2 058		12 609	
Montpellier	58,0	45,3	53,5	29,0	75,9	59,8	89,2	38,8	88,6	36,6	89,2	33,2	77,0	43,4
	1 117		669		1 615		2 289		333		581		6 604	
Corse	33,3	—	26,8	26,8	76,9	52,9	72,0	23,3	80,0	20,0	100,0	—	66,8	28,1
	27		56		104		236		40		10		473	
Total France	69,8	57,7	62,1	43,0	82,7	66,4	95,9	57,4	95,6	57,8	95,9	47,5	85,6	57,7
	31 507		14 053		61 225		56 873		10 821		30 382		204 861	

Source : Observatoire EVA

Lecture

— Pr A : Proportion d'actifs

— To : Taux d'occupation

* Effectifs des sortants

S/T RP : sous-total

Région parisienne

S/T Rh.A. : sous-total

Région Rhône-Alpes

S/T P.C.A. : sous-total

Région Provence-Côte-d'Azur

Quelques définitions

Actifs : jeunes occupant effectivement un emploi plus les chômeurs. **Inactifs** : ceux qui se sont déclarés comme tels plus ceux qui effectuent le service national ou un stage de formation. **Occupés** : ensemble des jeunes occupant effectivement un emploi y compris ceux ayant bénéficié des mesures du 3^e Pacte pour l'emploi, qu'il s'agisse des contrats emploi-formation, des stages pratiques en entreprise ou d'apprentissage avec exonération des charges sociales.

Inactifs et chômeurs peuvent s'obtenir par différence :

— Proportion d'inactifs = 100 - taux d'activité

— Proportion de chômeurs = proportion d'actifs - taux d'occupation.

Tous les taux et proportions sont calculés sur les effectifs de sortants.

fonctionnement exigent des investissements moins coûteux que pour les formations de type secondaire. Le maintien relativement fort des CAP dans les académies de la Région parisienne, dans celles d'Aix et de Strasbourg renvoie, semble-t-il, à des phénomènes de scolarisation ; le fort développement du baccalauréat de technicien (BTn) ayant pu contrarier celui des BEP.

Les cartes pp. 48 et 49 indiquent :

— le fort maintien dans les régions de vieille industrialisation du Nord, Nord-Est, Centre-Est et du Bassin parisien, des CAP liés aux spécialités industrielles de la première transformation des métaux (fonderie, laminage, forge, chaudronnerie), de la mécanique, des industries textiles ;

— le développement un peu plus accentué du BEP, dans les régions anciennement agricoles de l'Ouest et du Sud-Ouest, celui concernant les spécialités de type secondaire, notamment l'électrotechnique, s'étant fait de façon concomitante avec l'implantation des industries électroniques ; le tissu ancien des PME restant assez largement en relation avec l'apprentissage ;

— le fort développement des formations de type tertiaire (à quelques exceptions près comme l'académie de Nantes) dans les académies où les activités de type tertiaire occupent une place importante (académies de la Région parisienne et de la façade méditerranéenne) s'accompagnant parfois d'un fort maintien du CAP (académies de Paris, Versailles, Aix).

LES CONDITIONS D'ENTRÉE DANS LA VIE ACTIVE

Population dont la répartition par filière et par spécialité de formation présente des variations importantes en fonction des contextes économiques régionaux qui influencent aussi les conditions du marché de l'emploi, les jeunes, sortis au niveau CAP-BEP en 1980, connaissent des situations différentes en ce qui concerne l'entrée en activité et l'occupation d'emploi (tableau 1).

Le niveau d'activité des femmes est élevé dans toutes les académies aussi bien pour les CAP que pour les BEP, la seule irrégularité notable concerne l'académie de Montpellier où la forte proportion d'inactives révèle de sérieuses difficultés d'emploi dans cette région, que nous retrouverons tout au long de l'analyse. Le niveau d'activité des hommes, fortement marqué par les départs au service national qui, compte tenu de l'âge, fait plus sentir ses effets sur les BEP (moyenne nationale 28,8 % des sortants) que sur les CAP (moyenne nationale 13,2 %) connaît des écarts importants selon les régions (près de 25 points par exemple entre l'académie de Bordeaux et celle de Strasbourg pour les BEP).

En ce qui concerne l'occupation effective d'un emploi, pour les femmes, les taux du CAP sont inférieurs à ceux

des BEP, les plus faibles étant enregistrés dans les spécialités de type tertiaire : ainsi dans les académies d'Aix et de Montpellier une fille sur trois seulement occupe effectivement un emploi neuf mois après la sortie de l'appareil scolaire. La proportion est de l'ordre du double dans les académies de la Région parisienne et dans celle de Strasbourg.

Pour les hommes de niveau CAP, les taux d'occupation bien que plus élevés que ceux des femmes, comportent également des différences régionales importantes : ainsi à peine plus de la moitié d'entre eux occupe effectivement un emploi dans l'académie d'Aix, contre quatre-vingtièmes dans les académies de Strasbourg et de Grenoble. Les taux d'occupation des BEP subissent fortement les effets différenciateurs du service national selon les régions et ont les niveaux les plus bas dans les spécialités de type tertiaire ; ainsi un garçon sur cinq occupe effectivement un emploi dans l'académie de Nice, par contre la proportion est trois fois plus grande dans l'académie de Paris.

Après une première analyse des taux d'activité et des taux d'occupation, il ressort non seulement des écarts importants entre les académies, mais aussi une certaine constance dans les tendances régionales observées, quelle que soit la population considérée, en fonction des variables (sexe, filière), de sorte qu'il est possible d'esquisser des regroupements régionaux. Ainsi on peut distinguer :

— des régions où les taux d'occupation sont toujours parmi les plus élevés : académies de la Région parisienne, académies de la région Rhône-Alpes, académies de Strasbourg, Orléans, Dijon, Besançon ;

— à l'opposé, des régions où les taux d'occupation sont toujours parmi les plus bas : la plupart des académies du Nord, Nord-Est, Nord-Ouest, Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est ;

— seules les académies de Nantes, Limoges, Clermont, Rennes se situent assez souvent à un niveau intermédiaire.

Ces tendances, donnant une première indication sur les difficultés d'accès à l'emploi des jeunes CAP-BEP selon les régions, recourent celles observées à travers l'analyse du chômage global et du chômage des jeunes (10).

Cependant, l'entrée en activité dans les régions, analysée ici à travers les taux d'activité et les taux d'occupation, ne rend pas compte des différences de situations dues au pacte pour l'emploi (11), elle masque des phénomènes complexes liés à l'interférence de plusieurs facteurs (pacte, service national) et dont la conséquence,

(10) *Statistiques des indicateurs des régions françaises, Annexe au projet de loi de finances pour 1981*, Collections de l'INSEE R.15-16.

(11) Le 2^{ème} Pacte pour l'emploi a couvert la période allant du 1^{er} juillet 1979 au 30 juin 1980.

Tableau 2
L'IMPORTANCE DU PACTE POUR L'EMPLOI PAR ACADÉMIE SELON LE SEXE ET LA FILIÈRE

(en %)

Académies d'études	HOMMES						FEMMES					
	BEP			CAP			BEP			CAP		
	Taux occup.	Taux pacte	Pacte/occup.									
Paris	65,2	8,8	13,6	68,1	6,8	10,1	76,8	8,0	10,4	68,2	2,0	3,0
Créteil	54,7	2,9	5,3	67,1	6,8	10,1	74,7	4,7	6,3	63,2	6,1	9,6
Versailles	57,0	6,1	10,6	73,7	8,9	12,0	75,1	5,4	7,2	62,5	5,9	9,4
Amiens	48,9	8,4	17,2	58,9	10,6	18,0	58,5	10,9	18,7	43,5	3,0	6,9
Caen	52,4	9,3	17,8	63,8	9,2	14,5	55,1	7,2	13,0	46,6	8,7	18,6
Rouen	48,5	7,0	14,4	60,1	9,0	15,1	55,2	6,9	12,5	43,6	11,9	27,4
Dijon	57,0	8,1	14,3	73,4	12,6	17,2	62,2	6,1	9,9	50,2	7,7	15,3
Orléans	61,7	8,9	14,5	79,2	11,5	14,5	65,5	10,6	16,1	59,0	10,7	18,2
Reims	59,5	9,7	16,2	67,8	12,6	18,6	60,5	14,5	23,9	45,5	10,1	22,1
Lille	45,8	7,3	15,9	55,8	12,2	21,8	47,5	7,4	15,5	46,8	12,0	25,7
Besançon	58,7	7,6	12,9	72,9	9,8	13,4	63,6	12,5	19,7	52,8	3,1	5,8
Nancy	57,3	5,7	10,0	66,7	10,2	15,3	52,0	7,3	14,1	43,9	6,8	15,4
Strasbourg	76,7	11,0	14,3	85,2	8,2	9,6	81,2	10,9	13,5	68,4	13,6	20,0
Nantes	55,6	8,8	15,9	65,4	10,5	16,0	58,1	10,2	17,6	50,4	11,0	21,8
Poitiers	50,2	11,7	23,3	63,7	19,7	31,0	53,1	16,0	30,1	46,4	10,3	22,2
Rennes	47,8	8,5	17,7	55,1	11,5	20,9	53,0	7,4	13,9	50,4	12,1	24,0
Bordeaux	44,7	10,5	23,5	68,3	17,2	25,3	53,3	18,3	34,3	39,9	8,9	22,2
Limoges	56,7	5,8	10,3	63,8	13,7	21,5	52,7	17,7	33,5	45,4	10,2	22,5
Toulouse	47,0	10,6	22,4	62,0	11,9	19,2	40,4	5,3	13,1	44,5	15,2	34,3
Clermont	60,5	10,7	17,8	78,1	18,0	23,1	48,6	12,5	25,8	42,1	13,9	33,1
Grenoble	63,6	5,8	9,1	80,4	15,3	19,0	59,5	7,9	13,3	49,0	6,8	13,8
Lyon	65,0	11,7	18,1	69,7	18,4	26,5	63,1	8,8	14,0	51,7	10,5	20,3
Aix-Marseille	37,1	7,1	19,1	52,9	8,8	16,7	60,1	11,3	18,9	36,8	6,9	18,9
Montpellier	39,2	9,6	24,4	59,8	18,6	31,1	38,8	9,1	23,4	34,5	9,0	26,0
Nice	45,8	11,0	23,9	59,1	12,5	21,2	51,6	16,2	31,5	58,0	9,0	15,5
Corse	18,1	-	-	52,9	26,0	49,1	23,3	5,9	25,5	16,0	16,0	100,0
Ensemble	53,1	8,3	15,6	66,4	12,1	18,2	57,4	9,6	16,7	50,2	9,1	18,0

Taux d'occupation : part des jeunes ayant un emploi (y compris au titre du Pacte) dans l'ensemble des sortants.

Taux Pacte : part des jeunes ayant un emploi au titre du Pacte dans l'ensemble des sortants.

comme nous le verrons, peut être qu'un faible taux d'occupation ne s'accompagne pas forcément d'une forte proportion de chômeurs.

L'effet des mesures du Pacte doit être apprécié non seulement sous l'angle de leur incidence éventuelle sur le chômage mais aussi comme phase de transition entre la formation et l'emploi ; on en analysera donc l'importance par rapport aux sortants et par rapport aux occupés (tableau 2). Nationalement, la proportion des jeunes concernés par ces mesures peut paraître modeste puisqu'elle se situe globalement autour de 10 % des sortants. L'importance des écarts régionaux conduit à nuancer cette première appréciation, en effet, si les taux ne sont que de 4,7 % pour les BEP filles dans l'académie de Créteil et de 6,8 % pour les CAP garçons dans l'académie de Paris, ils s'élèvent pour les populations correspondantes à 18,3 % dans l'académie de Bordeaux et à 19,7 % dans l'académie de Poitiers. La part que représente cette population concernée par le Pacte pour l'emploi est plus élevée quand on la rapporte aux actifs occupés et les écarts régionaux sont encore plus importants. Elle représente ainsi plus du tiers des BEP filles dans les académies de Bordeaux et de Limoges, plus du tiers également des CAP filles dans l'académie de Toulouse, mais par contre, seulement 6,1 % des CAP filles dans l'académie de Créteil.

L'analyse et l'interprétation du chômage et de l'occupation dans les régions seront faites à partir d'une analyse multidimensionnelle qui prendra en compte, simultanément, pour chaque région :

- les actifs occupés (hors pacte) ;
- les actifs occupés relevant du pacte pour l'emploi ;
- le service national ;
- le chômage.

L'analyse factorielle des correspondances

• Femmes (figure 1)

Si l'on considère les actives occupées (hors pacte) et le chômage, le « zonage » observé rappelle, dans ses tendances générales, celui esquissé précédemment en prenant en compte l'ensemble de la population occupée (pacte compris). Ceci tendrait à montrer que pour les femmes, le pacte pour l'emploi ne remet pas fondamentalement en cause la différenciation régionale provoquée par des facteurs d'ordre économique. Ainsi peut-on distinguer trois grandes zones :

- une zone comprenant les académies de la Région parisienne et celle de Strasbourg où le taux d'occupation (hors pacte) est élevé, l'utilisation du pacte faible (sauf le cas particulier de Strasbourg), le chômage relativement faible (27 %) ;
- une zone intermédiaire : académies d'Orléans, Dijon, Besançon, Lyon, Grenoble où les taux d'occupa-

tion (hors pacte), l'utilisation des mesures du pacte et le chômage (27 à 40 %) se situent à un niveau moyen ;

- une zone qui comprend les académies du Nord, Nord-Est, Ouest, Sud-Ouest, Sud, où les taux d'occupation (hors pacte) sont faibles et où les proportions de chômeurs dépassent 40 %.

L'utilisation des mesures du pacte a été différente à l'intérieur de cette zone ; forte dans plusieurs académies de l'Ouest, Sud-Ouest, Sud-Est (Bordeaux, Clermont, Limoges, Poitiers, Nice), plus faible dans les académies du Nord, Nord-Est (à l'exception de Reims) ; sans que des différences très notables soient enregistrées au niveau de l'intensité du chômage. L'analyse en termes de filières (CAP-BEP) ne permet pas de constater des différences sensibles entre elles, le chômage étant le plus souvent fort dans les deux cas pour les mêmes régions.

• Hommes (figure 2)

Dans le « zonage » observé certaines tendances générales de l'ensemble de la population occupée (pacte compris) ou pour les femmes occupées hors pacte se retrouvent, mais elles sont parfois assez sérieusement infléchies par le poids différent du service national suivant les régions. Ainsi on peut distinguer :

- une zone où les taux d'occupation (hors pacte) sont relativement faibles ou modérés (inférieurs ou au plus égaux à 50 %) : académies de Nice, Aix, Montpellier, Bordeaux, Toulouse, Poitiers, Limoges, Nantes, Caen, Rouen, Lille, Amiens, marquées (sauf Rouen) par l'importance des départs au service national. A partir de là on relève trois types de situations :

- les académies de Montpellier, Aix, Nice, Poitiers, Lille, Bordeaux, Amiens, où les forts départs au service national et l'utilisation importante des mesures du pacte coexistent avec de fortes proportions de chômeurs ;
- les académies de Rennes ou de Bordeaux où les effets conjugués du service national, des mesures du pacte et des stages entraînent un niveau de chômage modéré ;
- les académies de Nantes, Caen et Limoges où les taux relativement moins défavorables des actifs occupés (hors pacte) et les départs au service national les font échapper à la zone à forte proportion de chômeurs (plus de 16 %) ;
- une zone constituée par les académies de Nancy et Reims : les taux d'occupation y sont supérieurs à la moyenne nationale, l'utilisation des mesures du pacte modérée, la proportion des chômeurs avoisine la moyenne nationale. L'académie de Nancy compense une plus faible utilisation des mesures du pacte par des départs plus nombreux au service national ;
- une zone comprenant les académies de Clermont, Lyon, Dijon, Besançon, Créteil, Versailles : les taux d'occupation (hors pacte) sont assez élevés (sauf dans le

cas de Créteil), le chômage se situe à un niveau relativement faible. Les mesures du pacte (sauf dans l'académie de Clermont) n'ont connu qu'une utilisation modérée ;

— une zone constituée par les académies de Paris, Orléans, Grenoble, Strasbourg, zone relativement favorisée, puisqu'elle connaît des taux d'occupation (hors pacte) élevés, des faibles proportions de chômeurs, sans qu'il y ait eu des départs importants au service national.

En définitive, l'utilisation différente suivant les régions, des départs au service national, des mesures du pacte, des stages de formation ne modifie pas fondamentalement les grandes tendances de la répartition spatiale du chômage où, à l'intérieur d'une situation généralement dégradée, n'émergent relativement que les académies de la Région parisienne, de Rhône-Alpes et celles d'Orléans, Dijon, Besançon, Strasbourg. Cette situation est sans doute due au fait que les départs au service national, les pactes, les stages sont autant le reflet de difficultés d'emploi que le moyen d'y remédier et traduisent l'inégalité spatiale des structures socio-économiques.

Cette inégalité porte l'empreinte de tendances anciennes : opposition entre la France du Nord, Nord-Est, Est et la France de l'Ouest et du Sud pour l'industrialisation, entre Paris et la province pour le tertiaire, dont les effets sur l'emploi doivent être appréciés compte tenu des nouvelles implantations industrielles intervenues notamment dans la France de l'Ouest et des conséquences de la crise de 1974.

Cette situation se traduit par :

— la persistance de difficultés dans les régions du Midi et de l'Ouest ;

— les limites, voire le renversement de tendances longtemps relativement favorables dans les régions du Nord, Nord-Ouest, Nord-Est, Est ;

— et le maintien d'une situation moins défavorable dans les régions apparaissant comme d'importants pôles de développement : Région parisienne et, à un degré moindre, la région Rhône-Alpes.

- *La persistance des difficultés dans l'Ouest, le Massif Central et le Midi*

Les difficultés actuelles d'emploi dans cette zone s'inscrivent sur un fond de sous-développement ancien dont les effets n'ont été que très partiellement atténués par les nouvelles implantations qui s'y sont développées à partir du début des années soixante. Cette appréciation de l'INSEE : « *L'industrialisation de l'Ouest a des limites que la crise économique qui sévit depuis 1974 met en évidence... De fait, dans l'Ouest, l'industrialisation a été insuffisante en dépit de son ampleur pour combler le déficit des emplois né de l'exode rural* » [...] (12), situe assez bien le problème. Déficit d'emplois et surtout

d'emplois industriels qualifiés dans la mesure où une grande partie des entreprises nouvellement implantées a eu recours à une main-d'œuvre peu qualifiée.

La faiblesse relative de l'industrialisation (prise globalement) et la structure des activités qui donnent à cette zone certains traits communs, non exempts de nuances, entre l'Ouest et le Midi, pèsent sur l'emploi des jeunes de niveaux CAP-BEP, comme on peut le constater à travers les recrutements opérés. A l'intérieur d'une proportion de recrutements effectués par les secteurs industriels qui dépasse rarement la moyenne nationale, on note le poids très fort de ceux effectués par le BTP (près de 40 % des hommes par exemple dans l'académie de Limoges) et les industries des biens de consommation (13).

Le poids des recrutements effectués par les industries des biens d'équipement n'est important globalement que dans l'académie de Nantes où il concerne surtout des CAP (en relation avec une spécialisation ancienne dans la mécanique), il prend une certaine importance pour les BEP dans l'académie de Toulouse (industrie aéronautique). Les recrutements du secteur tertiaire qui distinguent assez nettement le Sud, où ils atteignent des proportions élevées, de l'Ouest, où ils se situent autour de la moyenne nationale, sont marqués partout par la place très importante qu'y prend le commerce (CAP) à côté de l'État et des Collectivités (BEP) dont la répartition plus inégale connaît des pointes dans les académies de Limoges, Clermont, Montpellier.

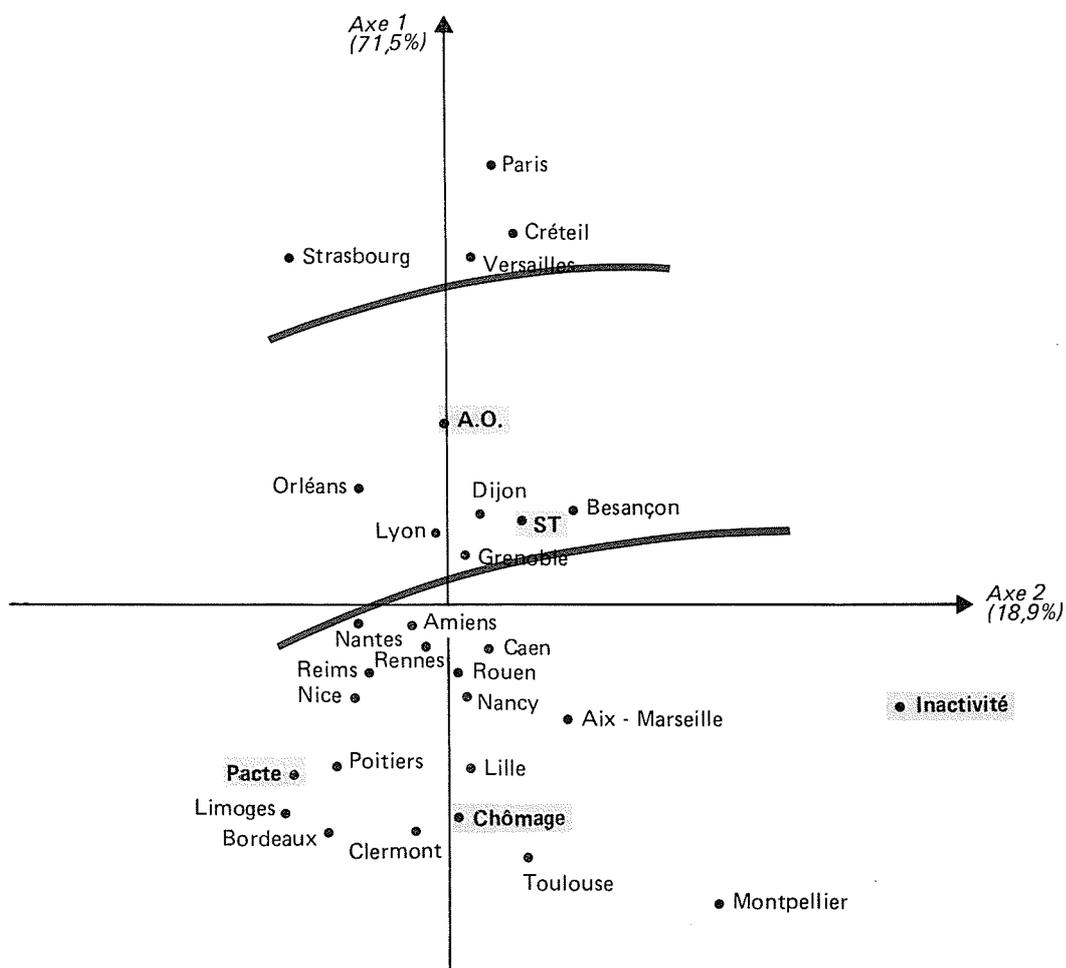
- *Les limites des avantages anciens dans les régions du Nord, du Nord-Ouest, du Nord-Est et de l'Est*

Le primat de l'industrie apparaît à travers ses recrutements puisqu'elle a embauché plus de la moitié des jeunes CAP-BEP (hommes et femmes), la proportion se situant même, pour les hommes, entre les deux tiers et les trois quarts ; pour les femmes les chiffres sont particulièrement élevés dans les académies de Lille, Reims, Nancy, Dijon. A travers les recrutements opérés par le secteur secondaire ressort la prédominance des industries des biens intermédiaires dans plusieurs académies : Lille, Amiens, Reims, Nancy, Rouen et parfois celle des industries des biens de consommation (académies de Lille, Reims). Les recrutements pour les industries des biens d'équipement sont souvent relativement modestes, ils n'atteignent des proportions élevées que dans quelques académies : Besançon et Strasbourg (in-

(12) *Panorama économique des régions françaises* p. 135, op. cit.

(13) Les biens de consommation comprennent le textile, l'habillement, le cuir, le bois, la presse (industrie polygraphique, presse-édition) et les industries diverses (essentiellement transformation des matières plastiques). Les biens d'équipement comprennent les industries mécaniques, l'automobile, la construction électrique et électronique, la construction navale, l'aéronautique, l'armement. Enfin, les matériaux de construction, la sidérurgie, la première transformation des métaux, la chimie, le caoutchouc, le verre et le papier carton appartiennent aux biens intermédiaires.

Figure 1
ANALYSE DES CORRESPONDANCES : ACADÉMIE x SITUATION (FEMMES)



Lecture :

- L'axe 1 oppose l'activité occupée hors pacte (AO) au chômage.
- L'axe 2 oppose l'inactivité au pacte.

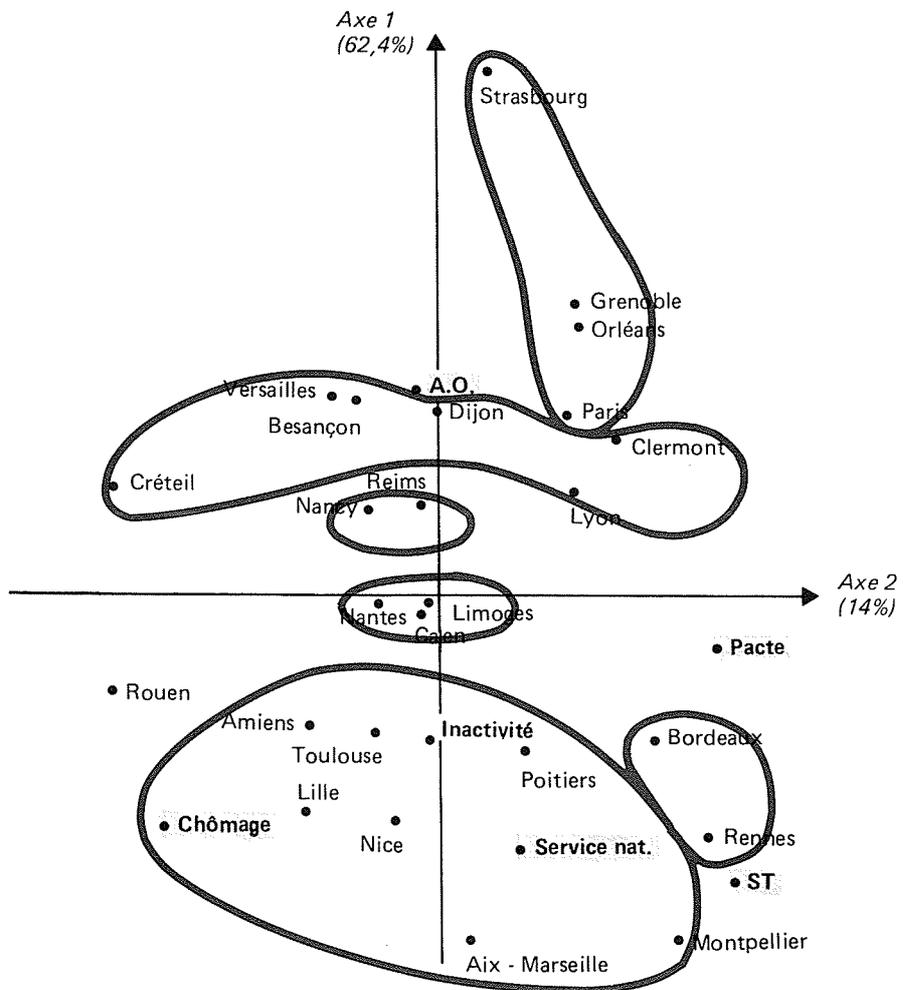
- Les stages de formation (ST) ne contribuent quasiment pas à la formation des axes 1 et 2.

Tableau 3
FEMMES

Académies	Effectifs des sortantes	Actives occupées hors Pacte	Actives occupées Pacte	Chômage	Stages de formation	Inactives
Montpellier	3 203	28,5	9,1	51,6	2,5	8,3
Toulouse	3 900	33,1	8,7	53,2	1,3	3,7
Bordeaux	5 380	33,5	14,6	49,5	1,0	1,4
Clermont	2 497	33,6	13,0	49,4	1,2	2,8
Limoges	1 317	35,1	15,2	48,4	0,9	0,5
Poitiers	3 001	36,7	13,8	46,0	2,4	1,1
Lille	8 716	37,6	9,6	48,9	0,9	3,0
Aix Marseille	3 887	39,4	9,2	45,4	0,8	5,2
Nice	2 411	40,0	13,8	42,8	1,3	2,1
Nancy	5 635	40,9	7,0	47,8	2,2	2,1
Rouen	3 619	41,5	9,0	45,3	1,7	2,5
Reims	2 533	41,7	12,6	43,0	0,8	1,9
Rennes	5 292	43,2	9,1	44,6	1,1	2,0
Caen	2 594	43,3	7,9	44,3	1,5	3,0
Amiens	2 712	44,8	7,8	44,5	1,5	1,4
Nantes	6 006	45,4	10,4	42,4	0,6	1,1
Grenoble	4 432	48,0	7,5	40,2	1,9	2,4
Lyon	5 130	48,0	9,6	37,9	1,9	2,6
Dijon	3 003	49,9	6,8	38,7	2,2	2,4
Besançon	2 288	50,5	8,5	35,2	0,2	5,7
Orléans	3 870	52,0	10,6	35,5	0,7	1,2
Versailles	5 894	62,7	5,7	26,9	2,1	2,5
Strasbourg	3 053	62,9	12,2	22,4	2,2	0,3
Créteil	4 818	64,2	5,3	25,5	1,5	3,5
Paris	2 552	67,6	5,2	22,6	1,4	3,1

N.B. — Dans chaque cas, les académies sont présentées par ordre de pourcentage croissant d'activité occupée hors pacte (AO).

Figure 2
ANALYSE DES CORRESPONDANCES : ACADÉMIE x SITUATION (HOMMES)



Lecture :

- L'axe 1 oppose l'activité occupée hors pacte (AO) au service national et, dans une moindre mesure, au chômage.

- L'axe 2 oppose le chômage au pacte.

- L'inactivité et les stages de formation (ST.) ne contribuent quasiment pas à la formation des axes 1 et 2.

Tableau 4
HOMMES

Académies	Effectifs des sortants	Actifs occupés hors Pacte	Actifs occupés Pacte	Chômage	Service national	Stages de formation	Inactifs
Montpellier	3 401	35,1	13,8	16,7	27,8	4,0	2,6
Aix Marseille	4 081	37,8	8,1	18,0	31,1	4,1	1,0
Nice	2 230	40,5	11,7	19,1	26,6	1,0	1,1
Poitiers	3 261	41,4	15,9	18,7	19,9	2,2	1,9
Rennes	5 352	41,5	10,0	13,3	29,4	5,3	0,5
Lille	10 934	41,6	10,2	21,5	22,4	3,3	1,1
Bordeaux	5 431	43,0	14,0	14,5	23,5	2,9	2,1
Toulouse	4 608	44,2	11,3	19,1	22,0	2,2	1,2
Amiens	3 500	45,2	9,8	20,2	20,0	3,5	1,2
Rouen	3 581	47,2	8,2	23,3	16,6	3,4	1,4
Caen	2 856	50,2	9,3	15,1	21,4	2,5	1,6
Limoges	2 016	50,4	9,8	14,6	22,9	1,3	0,9
Nantes	6 280	50,9	9,7	15,8	21,5	1,8	0,3
Lyon	4 881	52,1	15,8	14,4	14,4	2,2	1,2
Reims	2 930	53,2	11,5	15,1	16,4	1,9	1,8
Nancy	6 579	54,6	8,5	14,6	19,1	2,2	1,1
Clermont	2 364	55,3	14,7	12,6	13,7	3,3	0,3
Créteil	4 596	56,7	5,2	17,3	18,2	1,0	1,6
Dijon	3 621	57,2	11,2	13,9	12,7	3,0	2,0
Besançon	2 633	58,8	9,0	13,4	16,4	1,4	1,1
Paris	2 647	58,9	7,8	9,1	17,5	4,3	2,3
Versailles	6 053	59,3	7,8	13,4	16,3	1,8	1,4
Orléans	4 076	61,7	10,5	9,3	14,6	3,2	0,7
Grenoble	5 428	62,1	11,3	8,7	15,6	1,7	0,5
Strasbourg	3 259	72,5	9,3	6,2	11,0	0,7	0,2

N.B. — Dans chaque cas, les académies sont présentées par ordre de pourcentage croissant d'activité occupée hors pacte (AO).

dustrie automobile) et Rouen (construction mécanique et électrique). Le processus de dégradation de la situation de l'emploi dans cette zone a touché inégalement dans le temps les différentes régions. Si vers le milieu des années 1970, les académies de Lille et d'Amiens, outre les difficultés rencontrées par les filles dues à l'insuffisance de l'emploi tertiaire, connaissent déjà un chômage notable pour les CAP hommes, par contre l'académie de Rouen a des taux de chômage voisins de la moyenne nationale, c'est seulement dans la période 1976-1980 que la situation s'y dégrade nettement. Les académies de Besançon, Dijon et surtout Strasbourg restent dans une position nettement moins défavorable. Précisons même, qu'au moment de l'enquête, en 1980, l'académie de Nancy ne semble pas encore touchée par une détérioration particulière de l'emploi des jeunes CAP-BEP (14).

- *Situation moins défavorable dans la Région parisienne et dans la région Rhône-Alpes*

Dans la Région parisienne et, à un degré moindre, dans la région Rhône-Alpes, la meilleure résistance à la dégradation de l'emploi semble liée à la diversité des activités recrutant les jeunes CAP-BEP.

Dans la Région parisienne, l'importance d'un secteur tertiaire aux activités multiples (commerce, État et collectivités mais aussi banques et assurances) a pu limiter les difficultés pour les femmes, tandis que pour les garçons, le bâtiment et les industries des biens intermédiaires, les industries des biens d'équipement (automobile, construction électrique), qui comportent une part de main-d'œuvre ouvrière qualifiée relativement importante, ont recruté une assez forte proportion des jeunes de niveau V (surtout des BEP).

(14) Enquête faite en 1976 auprès des jeunes CAP-BEP dans le cadre de l'Observatoire EVA.

La situation de la région Rhône-Alpes sur le plan de l'emploi reflète assez bien la position intermédiaire qu'elle occupe entre la Région parisienne et les régions du Nord, Nord-Est, Est. A côté des recrutements effectués par les industries des biens de consommation (textile) qui relèvent d'une spécialisation sectorielle ancienne, on note l'importance de ceux des industries des biens intermédiaires et des industries des biens d'équipement dont une partie est d'implantation plus récente. La diversité des activités industrielles ayant recruté, mais aussi l'importance des recrutements du tertiaire pour les BEP femmes (dans l'académie de Grenoble), constituent des caractéristiques qui tendent à rapprocher la région Rhône-Alpes de la Région parisienne.

*
**

Les difficultés rencontrées par les jeunes CAP-BEP à leur entrée dans la vie active renvoient sans doute à un contexte général d'emploi très dégradé, et posent le problème de la place des ouvriers qualifiés et des employés dans les structures économiques et sociales, emplois sur lesquels débouchent normalement ces formations. Ce problème a une dimension régionale. La crise et les restructurations ne se traduisent pas seulement par la disparition quantitative d'emplois mais par la destruction d'espaces socio-économiques régionaux où s'articulaient l'emploi et la formation selon une certaine cohérence ; l'exemple lorrain étant, en ce moment, un des plus marquants.

Sur quelles bases et à travers quels compromis entre les forces sociales pourra se faire la restructuration de ces espaces socio-économiques ? Cette question laisse d'autant plus place à des interrogations qu'elle se pose dans un contexte institutionnel en pleine transformation du fait de la décentralisation.

Jean BIRET,
chargé de mission au CEREQ